

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DGRI 5 Subvention (1 633 000 euros) et convention triennale avec l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF (1er).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention pluriannuelle avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association Internationale des Maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement Francophones (AIMF) la convention pluriannuelle dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Article 2 : La subvention de fonctionnement attribuée au titre de l'année 2017 à l'AIMF, 9 rue des Halles, 75001 Paris (n° simpa 36841 ; dossier 2017_05108) est fixée à 1 633 000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante de 1 633 000 sera imputée au chapitre 65, nature 6574, ligne VF07002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO